MARION Anne-Sophie

21 août 2022, reprise de fonctions d'un commissaire de justice salarié

Suite à la déclaration déposée complète par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice le 20 juillet 2022 et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

Mme Anne-Sophie, Paule, Léone, Patricia MARION, anciennement commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « Pascal DUCHAUCHOY-CREUZIN et Marine LAMACHE, Huissiers de Justice associés » à la résidence de le Bourget (Seine-Saint-Denis), a repris ses fonctions en qualité de commissaire de justice salariée au sein de l'office de commissaire de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « Charles OCHOA, Laure ASPROMONTE, Daphnée HARANT et Thomas PÊCHEUR, Huissiers de Justice associés» à la résidence de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Commissaire de justice salarié concerné :
Anne-Sophie MARION

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)